



Richelieu

Ville de Richelieu

200, boulevard Richelieu

OFFRE D'EMPLOI

Coordonnateur(rice) aux travaux publics

Période du concours : 6 juin au 26 juin 2022

Date d'entrée en fonction : Mi-juillet 2022

Description sommaire de l'emploi

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le coordonnateur répartit et supervise l'ensemble des activités d'entretien et d'opération des travaux publics dans le domaine du déneigement, de la voirie, des réseaux d'aqueducs et d'égouts, des parcs et espaces verts, etc. Le coordonnateur assure le service de proximité et veille au suivi des plaintes et requêtes citoyennes. Il dirige une équipe d'une dizaine d'employés syndiqués.

Résumé des fonctions

- Planifie, répartit et supervise l'ensemble des activités d'entretien et d'opération du Service des travaux publics;
- Contrôle et compile le temps travaillé par les employés et en assure la supervision;
- Veille à l'application de la convention collective et contribue au maintien d'un climat de travail respectueux et harmonieux;
- Applique les normes et règlements de santé et sécurité au travail et assure le suivi des dossiers, tant au stade de la prévention qu'en gestion d'incident;
- Rédige de courts rapports (anomalies au quotidien, inspections et interventions disciplinaires);
- Effectue la planification quotidienne des tâches et dresse le calendrier des travaux en fonction des saisons, des ressources disponibles et des priorités établies avec le directeur des travaux publics;
- Supervise et contrôle les travaux effectués à l'interne ou confiés à des firmes externes, ainsi que les coûts reliés;
- Gère l'inventaire du service et s'assure de la disponibilité et du bon fonctionnement du matériel, incluant le matériel roulant, nécessaire aux opérations;
- Veille à l'utilisation adéquate des équipements et à l'entretien de ceux-ci conformément aux programmes établis;
- Assure le suivi des plaintes et requêtes adressées à son service, analyse et propose des solutions et intervient auprès des citoyens;
- Collabore avec les autres services;
- Occupe la relève fonctionnelle du directeur des travaux publics lorsque requis;
- Exécute toutes autres tâches connexes à ses devoirs et à ses responsabilités à la demande de son supérieur immédiat.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans l'exécution de ses fonctions, le coordonnateur aux travaux publics effectue toutes tâches connexes.

**Le genre masculin est utilisé dans cette offre d'emploi sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

Exigences du poste

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline appropriée ou posséder l'expérience de travail équivalente dans des fonctions similaires;
- Posséder une expérience minimale de 3 ans en milieu municipal et en gestion de personnel syndiqué;
- Posséder un excellent sens de l'organisation du travail et faire preuve de constance et de rigueur dans le respect des échéanciers;
- Être orienté vers le citoyen et avoir de l'entregent;
- Être proactif et faire preuve de leadership, d'initiative et de jugement;
- Faire preuve d'habileté à gérer et motiver le personnel et à stimuler le travail d'équipe;
- Avoir la flexibilité et l'agilité requise pour s'adapter aux situations changeantes et capacité à réorganiser rapidement les priorités;
- Bonne communication verbale et écrite;
- Bonne maîtrise de la Suite Microsoft Office;
- Apte à suivre des formations techniques afin de se perfectionner;
- Connaître les lois et règlements reliés à l'emploi;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide;
- Être disponible pour effectuer des gardes de nuit et de fin de semaine.

Salaire et horaire

Poste cadre. Horaire régulier de jour, 39 heures/semaine. Dois être flexible.
Conditions salariales : selon l'expérience et les qualifications.

Comment postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation, au plus tard le 26 juin 2022, par courriel à rh@ville.richelieu.qc.ca.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Richelieu souscrit au principe d'égalité des chances en emploi.